



CIRCULAIRE n° 2012/06

Date :
08/02/2012

Objet :
Nouvelles actions de
prévention et d'éducation de la
santé

Emetteur :
Service Médical

Contact :
Dr M. ALLAIN
michel.allain@cavimac.fr
Mme G. CARCONE
genevieve.carcone@cavimac.fr
Mr V. BENOIST
vincent.benoist@cavimac.fr

Destinataires :
- Associations, congrégations et
collectivités religieuses
- Evêchés
- Séminaires

Texte de référence :

Mots clés :
Validation des acquis de l'expérience, chutes du
sujet âgé, sommeil

Résumé :
Trois nouvelles actions proposées :
- validation des acquis de l'expérience
(VAE) du diplôme d'état d'aide-soignant(e)
- mise en place d'ateliers de prévention des
chutes du sujet âgé
- journées d'éducation pour la santé ciblées
sur le sommeil

Les actions de prévention et de promotion pour la santé sont un axe fort de l'activité de la CAVIMAC. Celle-ci continue de proposer et d'améliorer les actions traditionnelles (cf circulaire n°5) et de proposer de nouvelles actions correspondant aux spécificités démographiques et aux besoins des communautés et/ou collectivités religieuses de tous cultes.

Cette année, trois nouvelles actions sont proposées :

- 1. participation à la prise en charge de la formation des Responsables d'un secteur Forfait Soins Infirmiers (FSI) dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) du diplôme d'état d'aide-soignant(e),**
- 2. organisation d'ateliers de prévention des chutes du sujet âgé,**
- 3. mise en place de journées « sommeil » dans le cadre des actions d'éducation de la santé.**



1. Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) du diplôme d'état d'aide-soignant(e) (DEAS)

La CAVIMAC a décidé cette année de participer à la prise en charge financière de la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les assurés CAVIMAC (maladie ou vieillesse) pour la reconnaissance du diplôme d'état d'aide-soignant(e) (DEAS) notamment aux Responsables d'un secteur Forfait Soins Infirmiers (FSI) et leurs collaborateurs(trices) éventuels(les), dans une communauté ou collectivité religieuse.

Rappel du dispositif

La VAE est un mode de reconnaissance officielle des compétences professionnelles acquises par l'expérience. Elle permet d'obtenir un diplôme d'état.

C'est un processus issu de la loi de modernisation sociale du 17/02/2002. C'est un droit issu du code du travail qui ne nécessite ni conditions d'âge, ni niveau d'étude.

Diplôme d'état d'aide-soignant (e) (DEAS)

L'aide-soignant(e) exerce son métier sous la responsabilité de l'infirmier. Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et continuité de la vie, visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide-soignant(e) accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Procédure à suivre

Les demandes de VAE sont à adresser à l'organisme suivant :

Agence de Services et de Paiement (ASP)
Délégation Nationale VAE
15 rue Léon Walras
CS 70902
87017 LIMOGES

Cet organisme envoie au candidat le livret 1 de recevabilité qu'il conviendra de remplir et de renvoyer à l'ASP accompagné des pièces justificatives demandées. Une décision de recevabilité sera adressée par l'ASP dans les deux mois, si le dossier est complet.

Pour être déclaré recevable, il faut notamment remplir une condition de durée d'activité (salarié, non salarié, bénévole) et remplir une condition relative à l'ancienneté de ses activités et en apporter la preuve. Pour le DEAS, la durée totale d'activité exigée est d'au moins 3 ans en équivalent temps plein, soit 4200 heures. Seules les activités exercées au cours des 12 dernières années sont prises en compte.

A l'issue de la réception de la décision de recevabilité, l'ASP adresse le livret de présentation des acquis (livret 2). Celui-ci est à compléter et à renvoyer accompagné des pièces justificatives à l'ASP.

8 référentiels de compétence doivent être validés :

1. dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
2. observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
3. aider l'infirmier à la réalisation de soins
4. assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits
5. entretenir des matériels de soin
6. transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins
7. accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
8. accueillir et accompagner des stagiaires en formation.



Lorsque le dossier est complet, le candidat est convoqué dans sa région d'origine pour un entretien avec un jury.

Toutes les informations sont présentes et téléchargeables sur le site internet suivant :

vae.asp-public.fr

(en cliquant sur la rubrique DEAS),

ou par courrier à l'adresse suivante :

ASP

Délégation Nationale VAE

15 rue Léon Walras – CS 70902 – 87017 LIMOGES

ou par téléphone au Centre d'appel de l'ASP :

0810.017.710

Intervention financière de la CAVIMAC

La participation financière de la CAVIMAC s'adresse à tous les assuré(e)s CAVIMAC (maladie et/ou vieillesse).

Conditions de prise en charge

Pour être admis, il convient au préalable d'avoir déposé auprès de l'ASP, le livret 1 de demande de VAE et avoir obtenu un accord de recevabilité du dossier.

L'intervention de la CAVIMAC peut se situer à deux niveaux :

1. prise en charge du coût d'un module de formation de 70 heures réparties sur 15 jours dispensées par l'**IFAS (Institut de Formation d'Aides-Soignants) du Centre de Formation Saint-Michel à Malestroit**. La demande est à formuler auprès de :

Sœur Marylène DANIEL

Directrice de l'Institut de Formation d'Aides-soignants – Centre de Formation Saint-Michel

4 Fbg Saint-Michel – 56140 MALESTROIT (tél : 02.97.73.18.00)

Ce module de formation constitue une aide à la rédaction du livret 2.
et/ou

2. prise en charge d'un module d'accompagnement méthodologique de 24 heures réparties sur plusieurs jours, en vue de la préparation du dossier avant présentation devant un jury qui évalue les connaissances et aptitudes professionnelles du participant.

Modalités de prise en charge

Les assuré(e)s de la CAVIMAC doivent s'adresser directement à l'IFAS du Centre de Formation Saint-Michel à Malestroit, qui les inscrira en fonction de la recevabilité de leur dossier et du nombre de places disponibles.

L'IFAS se charge ensuite de transmettre la prise en charge à la CAVIMAC pour paiement.

Les frais de formation seront réglés à l'IFAS par la CAVIMAC et ne nécessiteront aucune avance de frais.



2. Ateliers de prévention des chutes du sujet âgé

Dans le cadre de sa politique de prévention et d'éducation de la santé, la CAVIMAC met en œuvre cette année des ateliers basés sur la prévention des chutes.

Cette action a été confiée à l'Association SIEL BLEU qui est le premier groupe, au niveau national, de prévention santé pour l'activité physique auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes ayant des maladies chroniques.

Objectif

Cette action s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, désirant optimiser leur capacité physique et maintenir une bonne santé et une qualité de vie en vue de la prévention des chutes.

Nature des activités

Les activités ont pour objet le maintien et l'amélioration des capacités physiques des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes ayant des maladies chroniques, ainsi que l'animation de leur quotidien. Elles doivent permettre de repousser les effets de la dépendance et des handicaps liés au vieillissement. Les interventions consistent en cours d'activité physique adaptés aux personnes et à leurs capacités ainsi qu'en des conférences et des formations spécifiques.

Les activités sont étudiées pour chaque participant en lui donnant la liberté du choix. Elles mettent en avant la notion de plaisir et de bien-être encadrées par des professionnels formés aux caractéristiques du vieillissement.

Une session est composée de 12 séances d'une durée d'une heure par groupe constitué (maximum 12 personnes).

Intervention de la CAVIMAC

La CAVIMAC règle directement à SIEL BLEU le coût d'intervention de ces ateliers.

Modalités d'organisation

Des ateliers peuvent être proposés partout en France, hors Corse et Dom-Tom.

Inscription

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation pour les assurés de votre communauté ou collectivité, le Pôle Prévention du Service Médical de la CAVIMAC est à votre disposition.

Ensuite pour mettre en œuvre les ateliers, vous serez adressé à SIEL BLEU par l'intermédiaire d'un interlocuteur unique afin de programmer le démarrage de la session.

Pour cette année, la CAVIMAC prévoit de prendre un maximum de 10 sessions d'ateliers dans l'année.



3. Journées d'éducation pour la santé sur le thème du sommeil (Journées Sommeil)

Dans le cadre des journées d'éducation pour la santé et en complément des Journées Prévention Santé (JPS – cf circulaire n°5), la CAVIMAC propose cette année l'organisation de journées spécifiques sur le sommeil.

Il s'agit, comme les JPS, de journées interactives avec exposés généraux et travaux pratiques.

L'objectif est d'informer et de sensibiliser les participants aux mécanismes sur le déroulement du sommeil, son rôle ainsi que sur les principaux troubles ou pathologies.

Elles s'adressent à toutes les communautés ou collectivités religieuses de tous les cultes affiliées à la CAVIMAC

Elles se déroulent en deux parties :

1. une conférence abordant le sommeil sur le plan historique, l'évolution du sommeil au cours de la vie, les grandes pathologies du sommeil et le lien entre sommeil et performances (physiques, attentionnelles et mémoire),
2. un ou plusieurs ateliers portant sur hygiène et sommeil, médicaments et sommeil, mieux connaître son sommeil (calculer le volume du sommeil, les latences, examiner les horaires, la fréquence des éveils nocturnes ...) le rêve, la prise en charge de l'insomnie ainsi que le sommeil et l'accidentologie.

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation pour les assurés de votre communauté ou collectivité, le Pôle Prévention du Service Médical de la CAVIMAC est à votre disposition.

L'organisation d'une Journée Sommeil doit être programmée plusieurs semaines avant sa réalisation de manière à réserver le ou les intervenants et faire l'objet d'une construction en concertation avec les participants et le ou les intervenants afin de traiter les problématiques souhaitées.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Le Docteur ALLAIN, Médecin-conseil Chef de service, et ses collaborateurs du Pôle Prévention et Promotion pour la Santé sont à votre disposition pour répondre à vos questions ou à vos préoccupations, et prendre en compte également vos inscriptions à ces trois nouvelles actions proposées. (coordonnées ci-dessous).

Docteur ALLAIN

☎ 01.41.58.43.92

michel.allain@cavimac.fr

Madame CARCONE

☎ 01.41.58.44.15

prevention@cavimac.fr

Monsieur BENOIST

☎ 01.41.58.44.00

prevention@cavimac.fr

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Le Directeur

Le Médecin-conseil Chef de service



J. DESSERTAINE

Dr M. ALLAIN